

Adresse du comité révolutionnaire de Vitré, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité révolutionnaire de Vitré, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 472;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14412_t1_0472_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

à cette barre vous adresser ses félicitations, et certes elles ne tariroient pas s'il falloit les mesurer sur vos bienfaits.

Votre active sollicitude embrasse à la fois tout ce qui peut consolider le bonheur de la France; tantôt vous répandez des secours abondans parmi les familles des défenseurs de la patrie, tantôt vous appelez tous les citoyens indigens à partager la bienfaisance nationale et vous leur créez un patrimoine précieux; tantôt vous vous occupez de l'instruction intéressante de la jeunesse et vous établissez des écoles nationales qui doivent former des hommes nouveaux, vrais amis de la patrie et capables de la servir efficacement dans tous les tems.

Vous voulez que tout ce qui se fera à l'avenir soit l'ouvrage de la justice, de la probité et de la vertu, vous poursuivez sans relâche la perfidie et le crime, et vous invitez les hommes à la pratique de leurs devoirs.

Vous avez sauvé la nation des funestes effets de l'athéisme que des monstres nés pour le malheur de la France vouloient y établir; vous avez reconnu au nom du peuple français l'existence de l'Être Suprême et de l'immortalité de l'âme; une voix unanime a été votre écho.

Ils étoient bien profondément pervers ceux qui cherchoient à écarter du bon esprit d'une nation civilisée qui met au rang de ses vertus sa haine implacable pour les tyrans, toute idée d'un Être Suprême; ils vouloient déjà supprimer le remords, dans la vue d'exécuter sans reproche de conscience le complot atroce qu'ils méditoient depuis longtems, de porter des mains parricides et sacrilèges sur la représentation nationale.

Mais grâces soient rendues à cet Être Suprême qui veillant sur les destinées de la République, a conservé les jours précieux de deux fidèles représentans du peuple dont la perte eût couvert notre patrie d'un deuil universel.

La Société populaire de Rambouillet, convaincue depuis longtems de la nécessité de repousser victorieusement les efforts multipliés de la tyrannie, a conçu le dessein d'armer et équiper un cavalier; malgré le peu de fortune des républicains qui composent cette Société, ils ont, par leurs propres moyens et à l'aide de quelques citoyens de la commune et du canton, exécuté leur glorieux dessein. Le cavalier nous accompagne, il est prêt à recevoir les ordres pour son départ, et il jure de vaincre ou de mourir pour la liberté.

« P.S. - Nous déposons sur le bureau deux médailles que les citoyens Maillet et Ducret de notre commune ont eues aux fédérations de Paris et d'Orléans en 1790 (stile esclave); ils les ont apportées à la Société qui en fait hommage à la Convention pour être brisées » (1).

Mention honorable, insertion au bulletin.

50

Le comité révolutionnaire de Vitré (2) témoigne à la Convention nationale son indignation sur les attentats dirigés contre les représentans

(1) C 306, pl. 1163, p. 29, daté du 19 prair. et signé: BRIÈRE (présid.), THIERRY (secrét.).

(2) Ille-et-Vilaine.

du peuple, et invite la Convention à continuer d'assurer le bonheur du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Vitré, s.d.] (2).

« Législateurs,

Quels sentimens d'horreur n'imprime point à des âmes vraiment républicaines la conduite des lâches suppôts de la tyrannie et de la royauté!

Le comité révolutionnaire de Vitré a frémi d'indignation en apprenant l'horrible attentat commis sur les courageux défenseurs des droits du peuple.

Espèrent-ils ces vils esclaves abattre l'énergie du peuple français en assassinant les représentans? ils doivent bien savoir qu'ils se trompent, et que plonger le fer dans le sein de ses législateurs, c'est attaquer et vouloir anéantir sa liberté qu'il a juré de maintenir jusqu'à la mort. Qu'ils craignent sa vengeance!

Pour vous, Législateurs, continuez à assurer le bonheur du peuple, votre concert et votre énergie ont, jusqu'à présent, conjuré les orages du despotisme et étonné nos féroces ennemis.

Nous nous empressons de vous déclarer que fidèles à nos sermens nous redoublerons de vigilance pour prévenir les complots dirigés contre vous et contre notre liberté ».

CHRISTOPHE (présid.), FEUVRIER, PERRON, LAROCHE, LABBÉ, MASSON, DURAND.

51

Le comité de surveillance établi à Chinon (3), indigné des assassinats des despotes, les dénonce, avec toute la France, au genre humain. Nos braves montagnards, dit-il, ne tiennent à la vie que par amour pour leur patrie, et pour consolider notre heureuse révolution. Il invite la Convention nationale à rester toujours fidèle à ses principes et à ses vertus, et bientôt, ajoute-t-il, nous ne verrons d'autres trônes que ceux de la liberté et de la vertu.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Chinon, 15 prair. II] (5).

« Citoyens représentans,

Le désespoir des tyrans est à l'ordre du jour; ces monstres, ces insolents despotes n'ont d'autres ressources que l'assassinat; la République française toute debout les dénonce à tout le genre humain; qu'ils sachent, ces scélérats que nos braves montagnards ne tiennent à la vie que par amour pour leur patrie et pour consolider notre heureuse révolution et qu'ils sont prêts de nous tracer de leur sang la route glorieuse de l'immortalité, qu'ils sachent encore que la liberté vit dans nos âmes et que nous saurons toujours la conserver.

(1) P.V., XXXIX, 160.

(2) C 305, pl. 1149, p. 40.

(3) Indre-et-Loire.

(4) P.V., XXXIX, 161. Bⁿ, 26 prair. (2^e suppl^t).

(5) C 305, pl. 1149, p. 36.